

Communiqué de l'ACE suite à la réunion de ce jour(15.11.2016) avec le Ministre du commerce et le Gouverneur de la Banque d'Algérie



L'assouplissement de la réglementation des changes en Algérie est devenu nécessaire pour impulser l'activité export. C'est à la demande des acteurs économiques qui considèrent que la réglementation actuelle constitue l'un des obstacles majeurs au développement de notre business à l'international

Pour cela, le ministre du commerce a initié une rencontre ce jour le 15.11.2016, avec le gouverneur de la banque d'Algérie, afin qu'il prenne connaissance des problèmes rencontrés sur le terrain par nos exportateurs.

Les mesures d'assouplissement ou projet de réforme de la réglementation des changes doit reposer sur un cadrage technique conforme au référentiel international, dont l'architecture doit être le fruit d'un travail caractérisé par la transparence et d'une approche participative, (institutions, banques, finances, opérateurs économique et académique, associations...).

Pour un travail méthodique, nous avons proposé la création d'un comité de réflexion et de mise en forme de cette nouvelle réglementation des changes (volet exportation de biens et services), en 05 phases :

- 1- Recenser les propositions des différents acteurs.
- 2- Consistera à l'étude et au croisement de ces propositions.
- 3- Voir ce qui se fait à l'international en matière de réglementation des changes, et d'en tirer les enseignements.
- 4- La mise en place de la matrice des réformes, sous forme d'un tableau qui prendrait en considération la réglementation actuelle, les solutions suggérées et bien sur, les textes juridiques à modifier.
- 5- Soumettre les propositions à qui de droit pour validation.

Fin du communiqué

M Smain LALMAS
Président de l'ACE